

Politique | Réforme des retraites: Edouard Philippe tente de rassurer à Pau



Ce jeudi soir, au Parc des expositions de Pau se tenait « une consultation citoyenne sur les retraites », en présence de Jean-Paul Delevoye, Haut-Commissaire à la réforme des retraites, accompagné en deuxième partie de soirée du Premier Ministre Edouard Philippe. Une soirée en réalité davantage axée sur l'explication que la consultation ; les deux hommes, jouant le jeu des questions-réponses autour des enjeux de cette réforme à venir, avec la centaine de personnes présentes présentes. Tout au long de ces presque 4 heures de réunion, l'ambition était à la « pédagogie » (parfois « simpliste » auront jugé certains participants) et à l'apaisement, Edouard Philippe insistant sur la nécessité « de ne pas prendre les gens par surprise » dans la mise en place d'une réforme, pour laquelle assure-t-il, « il n'y a pas d'urgence ».

Dans une première partie de soirée, c'est Jean-Paul Delevoye, le Haut Commissaire à la réforme des retraites, qui a présenté les enjeux et principes de cette réforme à venir. « Cet échange n'est pas fait pour vous convaincre, mais pour vous présenter le projet », a-t-il annoncé tout de go. La soirée de ce point de vue là, aura donc sans doute rempli son objectif : les explications fournies n'ayant en effet pas forcément convaincu l'ensemble des participants... Même si nombre d'entre eux ont salué cette forme d'échange direct, de même que l'exposé des motifs réalisé par Jean-Paul Delevoye, entraîné à l'exercice du débat citoyen. Le haut commissaire préférant d'ailleurs, plus qu'une « réforme », évoquer un « projet de société ».

Un élément de langage qui n'aura pas échappé à ses auditeurs, regrettant pour nombre d'entre eux que dans ce « projet », il ne soit, pour l'heure en tout cas, "seulement" question... de retraites. « Si c'est un projet de société, pourquoi ne pas l'ouvrir aussi à la place et au statut des retraités dans la société ? A leurs rôles imaginables auprès des plus jeunes travailleurs par exemple, à l'aménagement de la fin de leur carrière, à leur accompagnement global dans cette transition entre emploi et retraite ? » s'interrogent certains intervenants depuis la salle, quand d'autres pointent l'absence dans le rapport qu'ils avaient à disposition, de la question des aidants et leur capacité à acquérir des droits à la retraite quand ils arrêtent de travailler pour s'occuper d'un proche. Une possibilité que n'exclura d'ailleurs pas Edouard Philippe dans la soirée.

Des bons points, et des craintes

Sur le dur de la réforme, les grands principes développés par Jean-Paul Delevoye et Edouard Philippe, n'ont pas subi hier soir de forte opposition. Le public palois, (plutôt grisonnant...) acquiesce au principe d'universalité du système de retraite, qui

pose une règle commune à tous, à celui de la solidarité, qui maintient un système de retraite par répartition, de même qu'à la proposition de simplification, en passant de 43 régimes distincts à un régime de retraite unique. Sur le système à points qui est projeté, « un euro cotisé permettant d'acquiescer le même nombre de points, quel que soit le statut professionnel et le moment où il a été cotisé, et ce dès la première rémunération », explique le Haut-commissaire, le public retient avec bienveillance l'argument qui en découle d'une meilleure prise en compte des carrières hachées, et l'égalité du principe de cotisation quel que soit le secteur, public ou privé. Autres points positifs listés : la majoration des cotisations dès le 1er enfant, la prise en compte des couples homosexuels avec enfant, des dispositifs relatifs au divorce et à la séparation, ou encore le seuil minimal d'une retraite à 1000 euros ou 85% du SMIC.

Des bons points donc, mais aussi tout de même quelques craintes et questionnements se sont fait entendre : « quelle garantie de la pérennité du système avec des retraites indexées sur l'inflation ? N'y a-t-il pas un risque de diminution des pensions ? Quelles sont les garanties sur la valeur du point (qui est quant à lui indexé sur le salaire, ndr) ? Pourquoi n'y a-t-il pas de proposition de taxation des revenus sur le capital pour contribuer au fonds de solidarité ? » ou encore la récurrente interpellation sur la date de mise en œuvre de la réforme, certains dans le public se faisant un petit plaisir à rappeler les récentes annonces contradictoires des deux intervenants de la soirée.

Des garanties encore à créer

A l'interrogation sur la pérennité du système Edouard Philippe répond que « Les bons systèmes durent longtemps, c'est pour ça que celui que nous connaissons actuellement a duré si longtemps. Il a été bon, simplement il ne correspond plus au monde d'aujourd'hui. La meilleure garantie du futur système c'est qu'il fonctionne. S'il est financièrement solide et juste, pourquoi un prochain gouvernement s'amuserait à le changer... Surtout quand on connaît la sensibilité du sujet... » Sur le sujet de la valeur du point, là aussi le premier ministre cherche à rassurer : « on peut poser dans la loi, le principe d'un dispositif selon lequel on n'aurait pas le droit de diminuer la valeur du point de même qu'un dispositif prévoyant la réévaluation à la hausse de cette valeur. On peut imaginer un système où les partenaires sociaux réévaluent la valeur du point, ou bien que les partenaires sociaux proposent cette réévaluation à la hausse, avant un vote du Parlement. A cela on peut aussi ajouter un organisme de contrôle pour s'assurer de la transparence du dispositif ». Autant de suggestions rassurantes pour les participants... Même si, pour l'heure, absentes du projet.

Sur le montant et l'évolution des pensions, la conviction de Jean-Paul Delevoye à affirmer, chiffres des 10 dernières années à l'appui, que « les pensions ne vont pas diminuer », malgré « la règle d'or » de maintenir leur part totale à 14% du PIB, a quant à elle semblé plutôt laisser dubitatifs une partie des participants...

"On ne peut pas dire en 2025: "on change tout!" "

Quant à l'épineuse question de la date et des modalités de la mise en œuvre de cette réforme, c'est le premier ministre qui là encore reprend le micro, rappelant dans un premier temps sa conviction « qu'il n'y a pas urgence à faire cette réforme(...) le système actuel n'est ni mauvais, ni en faillite. Mais il n'est plus en adéquation avec la réalité du monde du travail d'aujourd'hui. » Si rien n'est encore arrêté, les générations post 1963 pourraient bien être celles qui connaîtront le nouveau système à partir de 2025, mais différentes modalités peuvent être envisagées. « L'essentiel, insiste Edouard Philippe à plusieurs reprises, est de ne pas prendre les gens par surprise. On ne peut pas dire brutalement en 2025 : "on change tout!"; pour la bonne raison que beaucoup de travailleurs ont pu faire des choix professionnels et de carrière en intégrant leur future retraite. Il faut donc commencer par dire que l'on va conserver les droits acquis, et ensuite on regarde à quelle vitesse on va vers le régime futur. Et ça peut être fait différemment selon les régimes actuels, ou les générations. » Mais si la génération de 1963 apparaît comme un marqueur, l'idée de « la clause du grand-père », c'est à dire la mise en œuvre de la réforme à partir de 2025 seulement pour ceux entrant sur le marché du travail à cette date, reste encore parmi les hypothèses évoquées par Edouard Philippe.

L'âge du taux plein "ne pourra être posé qu'en 2024"

Enfin après avoir réaffirmé que les dispositifs d'invalidité, de carrière longue, de handicap et de pénibilité seraient maintenus (et élargi au secteur public, pour la pénibilité), Edouard Philippe a tout de même averti : « La seule variable, dans un système de répartition, sur l'équilibre à tenir dans un monde où il y a de plus en plus de retraités pour de moins en moins d'actifs, c'est que progressivement, il faudra travailler un peu plus longtemps. Il faut en accepter l'idée. » Concrètement, le projet pour l'heure pose un « âge d'équilibre » de 64 ans, pour la génération 1963, avec le maintien d'un dispositif de décote et de surcote... Mais de manière concrète pour l'heure rien n'est dit. En effet, l'âge du taux plein, qui sera le même pour tous dans le futur système, « ne pourra être posé qu'en 2024 et évoluera comme l'espérance de vie », peut-on lire dans le projet de réforme.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqi.fr
Publié sur aqi.fr le 15/11/2019
[Url de cet article](#)